

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)



Évaluation finale du projet Dignité en détention

Recrutement d'un.e consultant.e



Financé par
l'Union européenne

1. PRÉAMBULE

Agir ensemble pour les droits humains (Agir ensemble), ONG basée à Lyon, a engagé en février 2025 un projet visant à renforcer la prise en compte et l'application des droits humains dans les établissements pénitentiaires du Gabon, à travers :

- Des actions de renforcement des capacités et d'impact des organisations de la société civile (OSC) engagées auprès des personnes détenues au Gabon ;
- Des actions de diffusion d'informations accessibles pour soutenir la revendication et l'application des droits humains et plus précisément des droits des personnes détenues au Gabon ;
- Des actions directes de soutiens et d'accompagnement aux personnes détenues afin d'améliorer leurs conditions de détention.

C'est dans ce cadre qu'Agir ensemble recherche un.e consultant.e ou un duo de consultant.e.s pour réaliser l'évaluation externe de ce projet.

Cette évaluation finale est prévue à l'issue de l'initiative : elle portera sur la mise en œuvre globale de l'action, ses aboutissements, ses leçons apprises, ses capitalisations, les acquis en renforcement de capacités des OSC et notamment de l'organisation Sos Prisonniers Gabon (SPG), sur la mise en réseau des différents acteur.ice.s, ainsi que sur la diffusion d'informations de promotion des droits humains et l'accompagnement des personnes détenues dans le pays. L'évaluation s'appuiera sur la lecture de la documentation mise à disposition et la réalisation d'entretiens en présentiel ou à distance.

L'évaluation vise à analyser l'ensemble du projet, à mesurer l'impact des actions déployées et à faire émerger les leçons apprises de ces deux années de mise en œuvre, ceci dans un objectif de redevabilité interne de la qualité de l'intervention.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ACTIVITÉ

Ce projet est né du constat des nombreuses violations des droits des personnes détenues au Gabon. Ces dernières ont été de nouveau mises en lumière, en mars 2024, dans le dernier communiqué du Sous-Comité des Nations-Unies pour la Prévention de la torture. Celui-ci pointe des problèmes structurels et systémiques liés au non-respect des dispositions juridiques nationales et internationales et dénonce notamment : le non-respect des droits fondamentaux des personnes gardées à vue et en détention, le recours à la torture et l'impunité générale des auteur.e.s de violences, des défaillances et une lenteur du système judiciaire, des conditions de détention déplorables et un état sanitaire alarmant ; relatant ainsi une absence de progrès depuis 2013, date du précédent rapport. Par ailleurs, l'intérieur des prisons étant fermées aux organisations externes et les institutions communiquant peu sur ce qui s'y déroule, il n'existe que très peu de données chiffrées, entraînant un manque de visibilité sur la situation carcérale des détenu.e.s à l'échelle nationale.

Les OSC engagées dans la défense des droits des personnes détenues, qui disposent d'une connaissance fine du contexte carcéral et des violations des droits humains, peinent par ailleurs à développer leurs actions de manière structurée et coordonnée en raison de la sensibilité du sujet, d'un manque d'accès aux ressources et de l'absence des autorités gabonaises.

Cependant, si peu d'initiatives gouvernementales concrètes ont été menées par le passé afin d'adresser les violations des droits des personnes détenues mises en lumière, l'élection du Président B.C Oligui Nguema et la nomination des Ministres de la Justice semblent pouvoir constituer une fenêtre d'opportunité pour les droits humains. En effet, ces-derniers se sont positionnés pour une réforme profonde du système judiciaire, avec une volonté d'améliorer les conditions de détention et de limiter le recours à la détention préventive et la surpopulation carcérale, tout en ouvrant les échanges avec les acteur.ice.s de la société civile.

Le projet Dignité en détention agit ainsi à différents niveaux afin d'apporter des solutions adaptées aux besoins rencontrés par les personnes détenues et de favoriser un cadre collaboratif entre les acteur.ice.s impliqué.e.s sur cette thématique par le renforcement et la mise en réseau des OSC ainsi que le développement d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics.

3. OBJECTIFS DU PROJET

Le projet Dignité en détention a pour but de renforcer la prise en compte et l'application des droits humains dans les établissements pénitentiaires du Gabon. Il s'emploie à renforcer les capacités d'action des OSC engagées auprès des personnes détenues à l'échelle nationale, et notamment de SPG, tout en facilitant la mise en réseau des acteur.ice.s mobilisé.e.s pour la défense des droits humains (OS1) et améliorant, via diverses actions, les conditions de détention dans les prisons du pays (OS2).

Le projet ambitionne ainsi de favoriser la structuration pérenne des OSC émergentes impliquées sur la thématique des droits des personnes détenues et plus particulièrement de l'un des partenaires du projet, SPG, par le renforcement et développement de compétences stratégiques, organisationnelles, financières, de réseaux et techniques. Il vise également à fluidifier les relations entre toutes les parties prenantes mobilisées autour des droits humains afin de favoriser les actions collectives et de placer SPG comme un acteur central de la défense des droits des personnes détenues (Axe 1).

Cette initiative tend également à mettre à disposition des populations gabonaises, et notamment des jeunes, des informations actualisées et vulgarisées afin de les sensibiliser aux droits humains et d'en faciliter leur compréhension et appropriation par toutes et tous, tout en menant des activités de plaidoyer auprès des autorités afin d'améliorer la législation encadrant le milieu carcéral et l'accès à la justice ainsi que son application (Axe 2.1).

Enfin, il a pour but d'améliorer les conditions de détention et le respect des droits humains dans les établissements pénitentiaires du Gabon en fournissant une aide juridique et matérielle aux personnes détenues et en mettant à leur disposition ainsi qu'à celle de leurs proches une permanence téléphonique (Axe 2.2).

D'une durée de 24 mois (février 2025 - janvier 2027), le projet Dignité en détention est financée à 95% par la Délégation de l'Union européenne au Gabon et Sao-Tomé et Principe (DUE).

Le budget total du projet est de 523 459 €.

4. PARTIES PRENANTES

4.1 - LE BAILLEUR PRINCIPAL : LA DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE

Le partenariat entre l'Union européenne (UE) et le Gabon repose sur le dialogue politique, le commerce et l'aide au développement. Il résulte des accords de Cotonou qui encadre par ailleurs le soutien, y compris financier, de l'UE auprès des acteurs non étatiques.

Agir ensemble a obtenu plusieurs financements de ce bailleur au Gabon : les projets Citoyennes Engagées (2021 - 2024) et ACT-VBG (Agir Contre Toutes les Formes de Violences Basées sur le Genre, 2024 - 2026), menés en partenariat avec l'OSC gabonaise le Réseau Femme Lève-toi et Initiative Développement (ID) ainsi que le projet IMPACT (2026 - 2029) mené en partenariat avec les OSC gabonaises Femme, Environnement, Santé et Éducation et le Centre d'Étude et d'Appui au Développement, ainsi qu'avec ID.

4.2 - LE PORTEUR DU PROJET : AGIR ENSEMBLE

Agir ensemble est une organisation de solidarité internationale française fondée en 1989. À travers des partenariats établis avec des associations locales dans des pays du Sud et de l'Est, elle soutient des actions de terrain de défense et de promotion des droits fondamentaux, renforce les capacités des acteurs locaux et appuie les défenseurs des droits humains en danger. Au cours des dernières années, l'ONG a travaillé en partenariat avec plusieurs OSC gabonaises, dont le ReFlet, Brainforest, le FENSED ainsi que le CEAD et SPG.

4.3 - LE CO-DEMANDEUR : SOS PRISONNIERS GABON

Bénéficiaire et partenaire partie-prenante de l'action, SPG est une association gabonaise créée en décembre 2020 dans le but de favoriser une meilleure prise en compte et application des droits humains en général et des droits des personnes détenues en particulier. Elle fonctionne depuis ses débuts sur la base des contributions bénévoles de ses membres et jouit depuis 2023 d'un récépissé provisoire délivré par les autorités gabonaises légitimant ses actions ainsi que son mandat. L'organisation agit à plusieurs niveaux et adopte une vision globale de l'appui aux personnes détenues par la mise en œuvre d'actions de plaidoyer, de sensibilisation et notamment des publics jeunes, d'accompagnement matériel, financier et juridique des prisonnier.e.s. Si le cœur de ses activités est déployé depuis Libreville, SPG dispose également d'équipes locales à Port-Gentil, Oyem, Mouila et Tchibanga et ambitionne de progressivement structurer ses actions dans les provinces de Makokou, Franceville, Koulamoutou afin d'étendre sa couverture géographique. Elle compte aujourd'hui plus d'une trentaine de membres actifs répartis sur l'ensemble du territoire gabonais.

4.4 - LES GROUPES CIBLES PRINCIPAUX :

- **Les personnes détenues, passées et actuelles** : Les personnes détenues voient régulièrement leurs droits bafoués et vivent dans des conditions ne leur permettant pas de répondre à leurs besoins fondamentaux. Elles, ainsi que leurs proches, disposent par ailleurs de peu de mécanismes d'accompagnement pendant et après la détention, ce qui mène à des dérives juridiques et limite les possibilités de réinsertion dans la société.
- **Les populations du Gabon et notamment les jeunes (15-25 ans)** : L'accès à des ressources juridiques compréhensibles et fiables est limité. Le projet tend donc à informer et sensibiliser les populations gabonaises, et notamment les jeunes âgés de 15 à 25 ans, aux droits humains et aux conditions de détention dans le pays afin qu'elles disposent de connaissances renforcées concernant leurs propres droits, leur permettant de les faire valoir plus efficacement, et qu'elles comprennent les principaux textes encadrant la détention.
- **Le co-demandeur gabonais** : SPG est à la fois partenaire de mise en œuvre et bénéficiaire de l'action. Plusieurs activités visent directement à son renforcement de capacités et structuration ainsi qu'à la mise en réseau avec l'ensemble des parties prenantes sur la thématique. L'objectif est donc d'accentuer la montée en compétence et la crédibilité de l'organisation, afin d'en faire un acteur de premier plan de promotion des droits des personnes détenues au Gabon.
- **Les OSC gabonaises engagées pour le respect des droits humains et des personnes détenues** : Les OSC gabonaises rencontrent de nombreux défis : sensibilité de la thématique, difficulté d'accès à l'information, manque d'accès aux ressources et fragilité des capacités organisationnelles, institutionnelles et techniques. Le projet tend donc à favoriser leur mise en réseau et l'identification de synergies permettant de porter des actions collectives, le renforcement de leurs capacités et moyens d'action ainsi que la mise à disposition d'informations fiables, actualisées et compréhensibles sur les thématiques traitées.
- **Les institutions et administrations publiques** : La collaboration des autorités publiques et décideur.euse.s est nécessaire pour garantir une évolution des pratiques et une meilleure application des textes encadrant la détention. Les cibles prioritaires sont les acteur.ice.s directement impliqué.e.s dans la chaîne pénale et de gestion des personnes détenues.
- **La sécurité pénitentiaire et la police judiciaire** : Les agent.e.s de la sécurité pénitentiaire et de la police judiciaire sont à l'origine de nombreuses violations des droits humains. Afin de limiter ces abus, il.elles bénéficieront d'ateliers d'échanges visant à leur offrir un espace d'expression tout en renforçant leur compréhension et connaissance des textes existants en matière de droits humains et du règlement intérieur des établissements pénitentiaires. Ces actions ont pour but d'instaurer un cadre collaboratif pour améliorer les conditions carcérales et le respect des droits des personnes détenues.

5. PRINCIPALES ACTIVITÉS DU PROJET

AXE 1 : RENFORCER LES CAPACITÉS D'ACTION ET L'IMPACT DES OSC ENGAGÉES AUPRÈS DES PERSONNES DÉTENUES AU GABON

Indicateur :

- Les OSC engagées auprès des personnes détenues au Gabon se structurent, leurs capacités d'action sont renforcées ce qui accroît l'impact de leurs actions.
- Il existe une bonne collaboration entre les OSC et les autorités publiques, ainsi qu'entre les OSC elles-mêmes, favorisant une synergie efficace pour le soutien des personnes détenues.
- Les OSC ont un accès à des financements, leur permettant de mener à bien leurs missions et d'accroître leur impact sur le terrain

Le projet vise au renforcement des capacités et de l'impact des OSC impliquées sur la thématique des droits humains à l'échelle nationale et plus spécifiquement dans la défense des droits des personnes détenues au Gabon. SPG bénéficie ainsi d'un appui technique et financier afin de contribuer à sa structuration et reconnaissance comme un acteur de premier plan tout en garantissant une collaboration effective avec les autres acteurs.

Afin de parvenir à cet objectif, un Renforcement organisationnel et institutionnel (ROI) doit être déployé auprès de SPG, comprenant un diagnostic de l'organisation ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement adapté aux besoins identifiés (gestion de projet, plaidoyer, gestion administrative et financière, gouvernance etc.), afin de faciliter la montée en compétences des salariés et la professionnalisation de la structure. Celui-ci doit être complété par une stratégie et un plan d'action de sécurité permettant à l'équipe d'identifier les risques auxquels ils s'exposent en tant qu'individus et en tant qu'organisation et d'anticiper les actions permettant de les minimiser ainsi les réponses à adopter. Enfin, le projet ambitionne de favoriser les synergies et la mise en réseau des différentes parties prenantes mobilisées autour de cette thématique pour le développement d'un dialogue constructif et d'actions communes en faveur des droits humains grâce à des rencontres régulières.

AXE 2 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ET LE RESPECT DES DROITS DES PERSONNES DÉTENUES AU GABON

Indicateur :

- Les personnes détenues ne subissent pas de façon récurrente des violations de leurs droits fondamentaux
- Les arrestations et détentions arbitraires diminuent, réduisant ainsi la surpopulation carcérale et les mauvais traitements

Le projet ambitionne d'améliorer les conditions de détention au Gabon et de porter auprès des autorités publiques compétentes et des populations gabonaises les problématiques liées au non-respect des droits des personnes détenues afin de favoriser une meilleure connaissance des droits humains à l'échelle nationale.

Pour ce faire, une stratégie et un plan d'action de plaidoyer à destination des acteurs institutionnels seront développés puis mis en œuvre pour solliciter l'application des dispositions prévues dans les textes et la création de nouvelles lois le cas échéant. Le projet entend également mettre à disposition des populations, des OSC ainsi que des autorités, un centre de ressources en ligne, sous forme de site internet, compilant diverses données juridiques et vulgarisant des sujets de droit spécifiques à la détention. Plusieurs outils et supports de sensibilisation seront élaborés par les équipes, diffusés sur le site internet et relayés via les réseaux sociaux de SPG et les médias nationaux. Enfin, ces actions doivent être complétées par le déploiement de sessions de sensibilisation à destination des jeunes (15-25 ans) au sein des établissements scolaires et l'organisation d'ateliers de travail avec les agents de la sécurité pénitentiaire afin de faire émerger de nouvelles connaissances sur les droits humains, et plus spécifiquement des droits des personnes détenues, tout en impulsant une évolution des pratiques au sein des établissements pénitentiaires du pays.

En parallèle, diverses actions à destination des personnes détenues seront mises en œuvre par l'équipe de SPG, à Libreville ainsi que dans les provinces dans lesquelles l'organisation dispose de points focaux opérationnels. Une aide juridique ainsi qu'un appui matériel doivent être déployés tout au long du projet, en lien avec le Ministère de la Justice et l'administration pénitentiaire, afin de répondre aux besoins essentiels des personnes détenues et d'initier les démarches juridiques nécessaires à la régularisation des situations carcérales et/ou en cas de violation des droits fondamentaux. Une permanence téléphone, avec un numéro dédié, doit également être mise en place pour que les personnes détenues, anciennes personnes détenues et leurs proches puissent facilement solliciter l'aide de SPG et bénéficier de conseils et orientations.

6. DESCRIPTION DU TRAVAIL D'ÉVALUATION

Le travail d'évaluation comprendra les volets ci-dessous :

1. Établissement d'un bilan global du projet évalué

Le/la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devra établir un bilan global et objectif des actions du projet depuis son démarrage. Cette étape doit permettre de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. À cet effet, il/elle.s devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. À noter qu'il est attendu du ou des consultant.e.s une évaluation de l'atteinte des cibles de chaque indicateur présent dans le cadre logique. Les documents à consulter seront disponibles auprès d'Agir ensemble et de SPG.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans le projet.
- Recueillir les témoignages des personnes et structures locales ayant contribué à la réalisation du projet et des personnes ayant bénéficié du projet.

2. Conduite d'une analyse évaluative

À partir des constats et des informations disponibles, le/la consultant.e ou duo de consultant.e.s devra évaluer la performance du projet au regard des sept critères préconisés par le Comité d'aide au développement de l'OCDE : pertinence, efficacité, efficience, impact, durabilité, cohérence et valeur ajoutée de l'UE. Ainsi, des questions évaluatives ont été identifiées. Elles pourront être précisées par le/la consultant.e ou duo de consultant.e.s dans son offre ou lors de la réunion de cadrage si cela est pertinent. Il/elle.s devra par ailleurs axer ses recommandations dans une perspective d'évaluation des changements opérés au cours du projet, et de réflexion sur les pistes d'amélioration et adaptations à prendre en compte.

Questions types :

- Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils atteints à la fin du projet au regard des ressources mobilisées (humaines, financières et matérielles) ? Proposer une analyse croisée entre les résultats attendus et les effets obtenus du projet, et sur leurs explications (*Efficacité et efficience*)
- Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux besoins et priorités des groupes cibles ? Quels ont été les principaux succès, freins et limités observés ? (*Pertinence et impact*)
- L'action est-elle susceptible d'avoir eu un impact tangible sur les groupes cibles, notamment en matière de conditions de détention et de respect des droits humains (Durabilité et impact)
- Comment le projet a-t-il permis d'assainir les relations entre les acteurs pénitenciers, les autorités et les OSC impliquées dans la défense des droits humains en détention ? (*Cohérence*)
- Comment le projet a-t-il permis de renforcer le positionnement de SPG en tant qu'acteur de référence dans la défense des droits humains en détention ? (*Cohérence*)

- Le projet a-t-il favorisé des effets multiplicateurs, notamment en termes de réplification des pratiques, de partage de connaissances, de capitalisation ou de diffusion des acquis auprès d'autres acteurs ? (*Durabilité*)
- Le projet a-t-il eu des effets positifs et/ou négatifs non prévus ? Si oui, lesquels ? Les effets négatifs ont-ils pu être atténués ? Si oui, comment ? (*Impact et durabilité*)
- En quoi le projet a-t-il eu des effets positifs au-delà de l'intervention ? (*Cohérence, efficacité, impact, durabilité*)
- Le projet s'est-il inséré de façon optimale dans son environnement ? (*Cohérence*)
- Dans quelle mesure les ressources ont-elles été mobilisées et utilisées de manière optimale pour atteindre les résultats ? (*Efficience*)

Axes transversaux :

- *Genre et inclusion* : Le projet Dignité en détention a-t-il pris en compte respectivement les notions de genre et d'inclusion dans ses objectifs, sa stratégie, et les activités du projet ? Si oui, comment et avec quels résultats ? (*pertinence et impact*)
- *Mise en réseau* : Dans quelle mesure les actions de mise en réseau au sein du projet ont-elles été efficaces, pertinents et cohérents ? Est-ce qu'elles ont permis aux OSC de développer des liens porteurs de nouvelles perspectives en termes de collaboration, de plaidoyer et de visibilité (notamment au profit de SPG) ? (*Efficacité et pertinence*)
- *Redevabilité* : Quels mécanismes de redevabilité à destination des groupes cibles et partenaires du projet ont été mis en place ? Dans quelles mesures ces mécanismes sont-ils accessibles, utilisés et efficaces ?
- *Information / sensibilisation* : Quel est l'impact et la portée des actions de sensibilisation réalisée auprès des groupes cibles du projet ? (*Impact*)
- *Renforcement organisationnel et institutionnel* : Dans quelles mesures le ROI réalisé dans le cadre du projet a-t-il permis de consolider les capacités de SPG en termes de structuration, de gouvernance et de visibilité ? (*Impact*)
- *Renforcement de capacités* : Dans quelles mesures les activités de renforcement de capacités étaient-elles adaptées aux besoins des bénéficiaires ? Quels changements durables en termes de compétences et de pratiques peut-on constater ? (*efficacité et durabilité*)

La démarche d'évaluation sera ponctuée par trois temps forts :

- **Des entretiens et/ou des focus groupes** avec les différent.e.s partenaires du consortium et une enquête auprès de bénéficiaires direct.e.s et indirect.e.s du projet ainsi que de certaines parties prenantes extérieures impliquées dans le déroulement de l'action, devront être menés. La réalisation d'une **visite terrain** par le.a consultant.e ou duo de consultant.e.s à Libreville au Gabon est encouragée.
- L'évaluateur.rice ou duo animera un **atelier participatif**, en présence des partenaires opérationnel.le.s et financier.e.s du projet, **présentant les premières conclusions/recommandations de l'évaluation du rapport intermédiaire**. Ce sera également l'occasion d'approfondir certains points avec l'ensemble des parties prenantes du projet et de recueillir leurs retours.

- **La restitution finale dans les locaux d'Agir ensemble si possible** (sinon en visioconférence). L'évaluation finale veillera notamment à mesurer la pertinence de la proposition par rapport au contexte et aux besoins des acteur.ice.s ; la cohérence des actions proposées ; l'efficacité des activités menées ; leur efficacité au regard des moyens mobilisés ; les résultats obtenus, et leur viabilité. Elle portera sur la mise en œuvre globale du projet et sur un échantillon représentatif des projets locaux soutenus par l'action. L'objectif de l'évaluation et de l'atelier sera d'ajuster, d'intégrer et de partager les leçons apprises pour la construction et mise en œuvre de projets post-Dignité en détention.

7. MODALITES DE L'ÉVALUATION

L'évaluation se fera à distance avec une visite à Libreville au Gabon ou en présentiel (si consultant.e.s local.e/aux) auprès des bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre de l'action.

Démarche méthodologique :

L'approche se veut participative avec des consultations collectives et individuelles. Pour ce faire, l'évaluation s'appuiera sur :

- La documentation disponible auprès de chaque partenaire (rapports, monitoring, fiches d'activités, textes de loi, études, rapports de mission etc.) ;
- Des entretiens avec les principaux responsables de la mise en œuvre et du suivi du projet (l'équipe d'Agir ensemble, l'équipe de SPG, les prestataires etc.) ;
- Des entretiens avec les bénéficiaires et les groupes-cibles le cas échéant (anciennes personnes détenues, familles, organisations partenaires, autorités, points focaux etc.).

Tout au long du processus d'évaluation, des points réguliers sont organisés avec les équipes projet, afin de restituer les avancées et d'obtenir les validations nécessaires.

En cas de force majeure, liée notamment à l'évolution de la situation à Libreville, des entretiens pourront être prévus de façon dématérialisée, par visioconférence.

Dans sa proposition technique, le/la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devra présenter la méthodologie envisagée ainsi que les techniques et outils de recueil et d'analyse des données.

Durée de l'évaluation :

La prestation pour la réalisation de cette évaluation aura lieu entre juin et décembre 2026.

La prestation débutera après la signature du contrat entre le/la consultant.e ou le duo de consultant.e.s et Agir ensemble . Elle inclut notamment une réunion de lancement, une mission de terrain, et une première restitution des conclusions de l'évaluation dans les locaux d'Agir ensemble (ou en visioconférence), une restitution finale en janvier 2027.

Calendrier prévisionnel/indicatif :

- **16 juin 2026** : Date limite de réception des candidatures.
- **Mi-juin jusqu'à fin juin 2026** : Sélection de l'évaluateur ; réunion de cadrage et production d'un document de programmation des activités d'évaluation.
- **De juillet à octobre 2026** : Réalisation de l'étude, enquête sur le terrain et entretien en visioconférence avec les différentes parties prenantes et bénéficiaires.

- **Fin octobre 2026** : Remise du rapport provisoire d'évaluation et réunion de présentation des résultats avec Agir ensemble.
- **Mi-novembre 2026** : Animation d'un atelier de restitution et d'échange autour des premiers résultats lors du forum numérique inter-associatif de clôture du projet.
- **Fin novembre 2026** : Remise du rapport final.
- **Mi-décembre 2026** : Réunion de restitution de l'étude.

Livrables attendus :

Il sera demandé à. aux l'évaluateur. rice. s de fournir :

- **Un rapport de cadrage** (ou note de démarrage) présenté à Agir ensemble **mi-juillet 2026**. Il fera le point des premières investigations sur la base des lectures documentaires et premiers entretiens (à distance). Il inclura : les questions et hypothèses qui seront traitées ; le planning prévisionnel ; les entretiens prévus, la méthodologie employée.
- **Un rapport provisoire** devra être disponible au plus tard le **30 octobre 2026**. Des commentaires seront faits et transférés à. aux expert. e. s considération dans la rédaction du document final. Il fera l'objet d'une première restitution avec l'ensemble des parties prenantes lors d'un atelier de travail au plus tard le **13 novembre 2026**.
- **Un rapport final** intégrant les remarques émises lors des réunions de restitution. Il devra être achevé et disponible avant le 30 novembre 2026. Il sera transmis en version électronique (format Word et PDF). Le rapport devra comprendre à minima :
 1. Un rapport principal comprenant : un rappel rapide des termes de référence et de la méthodologie employée ; la liste des personnes rencontrées et des lieux visités ; une bibliographie éventuelle ; le déroulement du projet et les caractéristiques principales qui y sont liées ; les observations et résultats de l'évaluation, tels que définis dans les TdR ; l'analyse de l'impact et de la perception par les bénéficiaires, par les institutions et autres acteurs impliqués dans le secteur ; des perspectives et conditions de pérennisation du projet ;
 2. Le tableau des indicateurs du cadre logique mis à jour présentant les valeurs atteintes par le projet ;
 3. Les réussites clés du projet ainsi que les difficultés les plus significatives ;
 4. Une analyse des effets atteints au bout de 2 ans en termes d'évolution des droits des personnes détenues d'une part et de renforcement des OSC d'autre part ;
 5. La capacité des dynamiques soutenues par le projet à perdurer en dehors de son financement ;
 6. Une synthèse/résumé exécutif (4 pages maximum) reprenant, après une présentation générale rapide, les principales conclusions et recommandations.

8. PROFIL DE L'ÉVALUATEUR

Les compétences requises pour réaliser cette évaluation sont :

- Connaissance et expérience professionnelle en matière d'évaluation ;
- Expérience en matière de coopération au développement ;
- Maîtrise du contexte politique, juridique et associatif au Gabon ;
- Maîtrise des enjeux liés aux droits humains, notamment des questions relatives au milieu carcéral ;
- Connaissance des mécanismes de financements de l'UE, notamment le financement des projets terrain
- Des connaissances sur les différents types d'activités du projet sont un plus (ROI, actions de plaidoyer et sensibilisation, renforcement de capacités, suivi juridique et accompagnement matériel etc.)

L'évaluation sera menée par un.e expert.e ou un duo d'expert.e.s ayant une expérience confirmée dans l'évaluation de projets internationaux et une excellente connaissance des problématiques relatives à la promotion des droits humains en milieu carcéral et des dynamiques associatives en Afrique centrale et au Gabon en particulier. Une bonne compréhension des réalités sociopolitiques de la région et du pays est indispensable.

Le/la consultant.e ou le duo de consultant.e.s devra avoir conscience que la prestation attendue implique un engagement sur plusieurs mois pour la réalisation du rapport final d'évaluation.

Le/la consultant.e ou duo de consultant.e.s souhaitant répondre à cet appel d'offre devra préciser les modalités envisagées pour assurer une appréciation systématique et objective de la mise en œuvre des activités au cours du projet.

9. MODALITÉS DE RÉPONSE ET CRITÈRES DE SÉLECTION DU PRESTATAIRE

Les prestataires intéressé.e.s enverront une proposition constituée des éléments suivants :

- Un CV de l'évaluateur.rice ou du duo de consultant.e.s et, le cas échéant, d'une présentation de la société ou de l'organisation dont il ou elle dépend (10 pages maximum) ;
- Une proposition technique décrivant notamment la compréhension de la mission (2 pages maximum), la démarche méthodologique proposée pour atteindre les objectifs (4 pages maximum), un chronogramme indicatif et les résultats attendus de l'évaluation ;
- Une offre financière comportant le budget global (Hors Taxe et Toutes Taxes Comprises) et les prix détaillés (honoraires, indemnités journalières, transports...);
- La disponibilité du/de la consultant.e ou du duo de consultant.e.s durant les mois de juin à décembre 2026.

Le devis ne pourra pas dépasser le montant total de 12 000 euros TTC pour l'ensemble de la prestation. Ce budget inclut les frais de consultance, de transport et de séjour pour les déplacements sur le terrain qui sont directement pris en charge par l'évaluateur.rice ou le duo d'évaluateur.ice.s.

La sélection de l'expert.e se fera sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Exposé de la problématique et compréhension du sujet ;
- Démarche méthodologique proposée ;
- Qualifications, expériences et compétences des expert.e.s ;
- Expériences de la zone et de la problématique du projet à évaluer ;
- Détail des prix et coûts des différentes prestations ;
- Chronogramme de réalisation de l'ensemble des prestations.

Une préférence sera accordée aux consultant.e.s locaux.les et/ou aux équipes comprenant au moins un.e consultant.e local.e.

Les propositions sont à adresser par mail aux trois adresses suivantes au plus tard le 16 juin 2026, sous la référence **DD\EVAL\2026** : c.martinez@aedh.org, j.rigaudeau@aedh.org